

## Le contrat de redevance spéciale

## Notice explicative

Tous les professionnels souhaitant bénéficier de la collecte des déchets ménagers proposée par la Ville **doivent obligatoirement souscrire à un contrat de redevance spéciale.**

Le contrat de redevance spéciale s'applique pour toutes les situations suivantes :

- sous une production de 720 L par semaine d'ordures ménagères résiduelles (bac gris), la redevance est nulle (pas de facturation),
- une production dépassant 720 L par semaine d'ordures ménagères résiduelles (bac gris), donne lieu à une facturation annuelle envoyée par le Trésor Public,
- sous une production de 480 L par semaine d'emballages et de déchets alimentaires (bac jaune et marron confondus), la redevance est nulle (pas de facturation),
- une production dépassant 480 L par semaine d'emballages et de déchets alimentaires (bac jaune et marron confondus), donne lieu à une facturation annuelle envoyée par le Trésor Public.

**Les tarifs sont les suivants :**

	Montant en € TTC
Ordures Ménagères résiduelles (bac gris), à partir du 721 <sup>ème</sup> litre hebdomadaire	1,5 € / Litre
Emballages Ménagers Recyclables (bac jaune), à partir du 481 <sup>ème</sup> litre hebdomadaire	0,50 € / Litre
Déchets Alimentaires, à partir du 481 <sup>ème</sup> litre hebdomadaire (après déduction de la remise du bac jaune, le cas échéant)	0,50 € / Litre

**Exemple :**

Un professionnel disposant d'1 bac gris de 660 L, d'1 bac jaune de 660 L et d'1 bac marron 240 L paiera annuellement :

- Bac gris : (660 L x 2 collectes par semaine – 720 L « gratuits ») \* 1,5 € = 900 €.
- Bac jaune : (660 L x 2 collectes par semaine – 480 L « gratuits ») \* 0,5 € = 420 €
- Bac marron : 240 L \* 2 collectes par semaine \* 0,5 € = 240 €.
- Au total, il paiera une redevance spéciale égale à 1 560 €.

**Cas des collectes supplémentaires**

En complément des collectes du bac gris de l'après-midi, 3 collectes matinales sont maintenues les lundis, mercredis et vendredis. Elles sont spécifiquement destinées aux gros producteurs de déchets. Les professionnels concernés peuvent en bénéficier s'ils le souhaitent.

Points d'attention :

- Ces collectes matinales ne remplacent pas celles de l'après-midi mais s'y ajoutent. Ainsi, un total de 5 collectes sera facturé.
- Quel que soit le secteur d'implantation du professionnel, ces 5 collectes sont réparties sur 4 jours. Par conséquent, une journée comprendra nécessairement une collecte le matin et une autre l'après-midi, ce qui peut ne pas être optimal pour certains professionnels.

**Exemple :**

Si un professionnel souhaite bénéficier des collectes de bac gris supplémentaires, alors il paiera pour 1 bac gris de 660 L : (660 L x 5 collectes par semaine – 720 L « gratuits ») \* 1,5 € = 3 870 €.

### **Comment procéder ?**

Afin de pouvoir créer le contrat fixant l'ensemble des modalités techniques et financières concernant la collecte des déchets assimilés, le professionnel doit fournir au service environnement de la ville :

- Une fiche de renseignements pour « **Création de contrat** »
- Un RIB
- Un extrait K-bis

Une proposition de contrat sera établie sur la base des éléments fournis, et après signature, les bacs de collecte seront livrés au professionnel. **Une facture annuelle sera envoyée directement par le Trésor Public.**

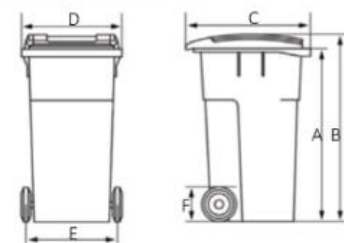
**IMPORTANT** : pour mettre fin au contrat, en cas de cessation d'activité ou de déménagement par exemple, le professionnel doit en faire la demande auprès du service Environnement de la Ville. **La facturation cessera à la fin du mois de reprise des bacs de collecte.** N'oubliez donc pas de faire cette déclaration **au minimum quinze jours avant la fin du mois** afin de ne pas être facturé d'un mois supplémentaire.

Pour plus de renseignements, contacter la Direction Environnement, Mobilité et Transition écologique au 01.41.18.19.20.

# ANNEXE 1 - CARACTERISTIQUES TECHNIQUES DES BACS

## 120 litres

Puissance acoustique globale  
81 dBA

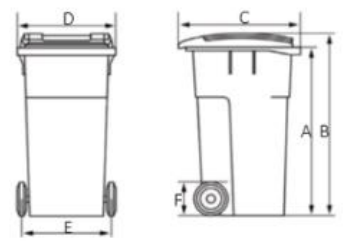


Epaisseur Cuve 2,5 à 4 mm      Epaisseur Couverture 2 à 4 mm

Cuves CEN A	
Volume	120L
A	905 mm
B	960 mm
C	550 mm
D	480 mm
E	485 mm
F	200 mm
Poids	7,4 kg
Charge utile	60 kg
Volume utile	118 l

## 240 litres

Puissance acoustique globale  
73 dBA

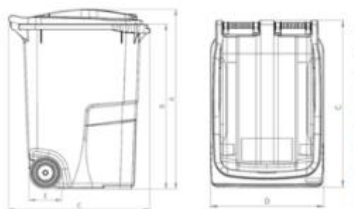


Epaisseur Cuve 2,5 à 4 mm      Epaisseur Couverture 2 à 4 mm

Cuves CEN A	
Volume	240L
A	1000 mm
B	1061 mm
C	730 mm
D	580 mm
E	570 mm
F	200 mm
Poids	8,8 kg
Charge utile	115 kg
Volume utile	247 l

## 360 litres

Puissance acoustique globale  
75 dBA

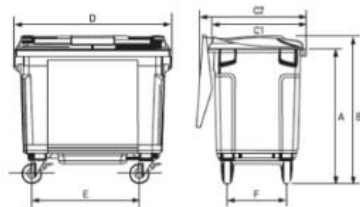


Epaisseur Cuve 3 à 4,5 mm      Epaisseur Couverture 2,5 à 4 mm

Cuves CEN A	
Volume	360 L
A	1 105 mm
B	1 015 mm
C	877 mm
D	601 mm
E	200 mm
Poids	12,3 kg
Charge utile	160 kg
Volume utile	342 l

## 660 litres

Puissance acoustique globale  
81 dBA



Epaisseur Cuve 5 à 7 mm      Epaisseur Couverture 3 à 5 mm

Cuves CEN A	
Volume	660L
A	1 070 mm
B	1 165 mm
C1	775 mm
C2	835 mm
D	1 265 mm
E	855 mm
F	470 mm
Poids	34,8 kg
Charge utile	250 kg
Volume utile	652 l

# ANNEXE 2 - CONSIGNES DE TRI

## LES RESTES ALIMENTAIRES

À jeter en vrac ou dans un sac kraft dans la borne marron



## LES EMBALLAGES & PAPIERS

À jeter dans le bac jaune : bien vidés, en vrac



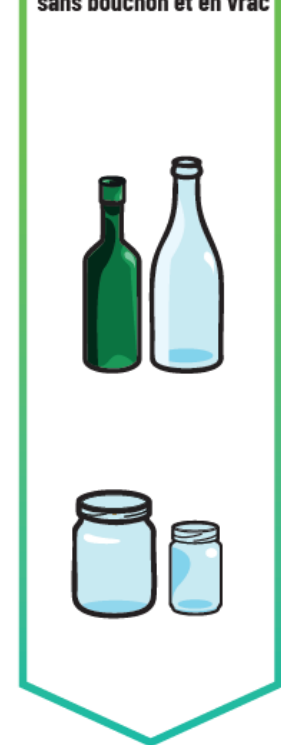
## LES ORDURES MÉNAGÈRES

À jeter en sacs poubelles fermés dans le bac gris





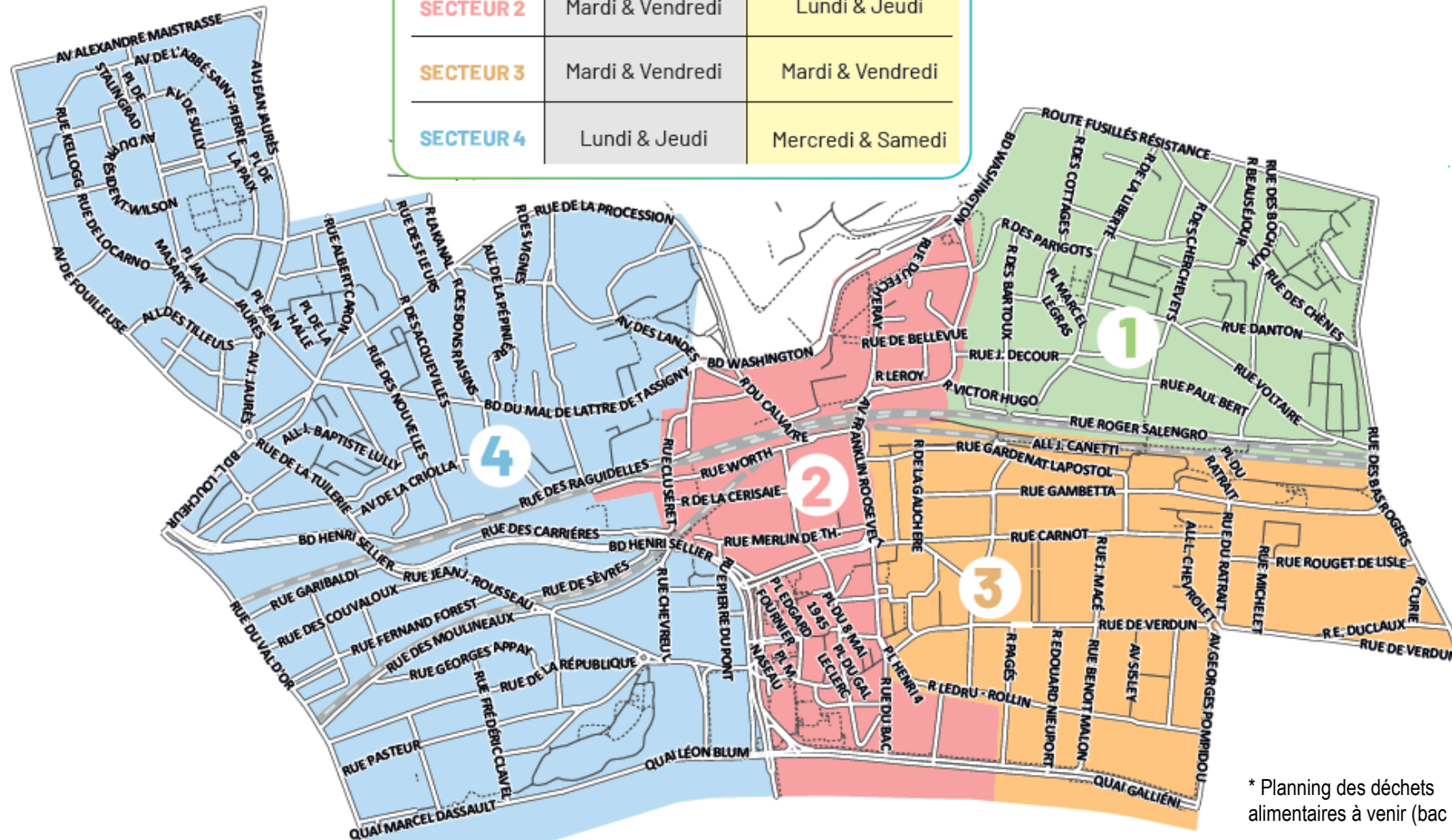
## LE VERRE

À jeter dans les bornes de proximité sans bouchon et en vrac



# ANNEXE 3 – CARTE DES SECTEURS DE COLLECTE

	ORDURES MÉNAGÈRES 	EMBALLAGES 
<b>SECTEUR 1</b>	Mardi & Vendredi	Mercredi & Samedi
<b>SECTEUR 2</b>	Mardi & Vendredi	Lundi & Jeudi
<b>SECTEUR 3</b>	Mardi & Vendredi	Mardi & Vendredi
<b>SECTEUR 4</b>	Lundi & Jeudi	Mercredi & Samedi



\* Planning des déchets alimentaires à venir (bac marron)